

SERVICE DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE

Formulaire de demande



ÉTAPE 1

Lire et accepter (signature) le RÈGLEMENT D'ACCÈS AU SERVICE.

Le règlement d'accès au service est disponible :

- en téléchargement (pdf ou Word) sur www.montagnesdugiffre.fr,
- en version papier auprès de la Communauté de Communes.

ÉTAPE 2

Indiquer le VOLUME DES VÉGÉTAUX À BROYER.

NB : Prenez les mesures du tas en mètres et faites le calcul : Longueur x Largeur x Hauteur

Volume des végétaux à broyer = m³

ÉTAPE 3

Indiquer vos COORDONNÉES.

*NB : Le numéro de téléphone que vous indiquez **doit vous appartenir** afin qu'un agent de la collectivité puisse vous contacter pour définir le jour et l'heure de l'intervention.*

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone :

Courriel :

ÉTAPE 4

RENOYER LES DOCUMENTS (formulaire de demande + règlement d'accès au service)

- de préférence par courriel : dechets@montagnesdugiffre.fr,
- ou par courrier (ou à déposer) à l'adresse suivante : Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, 508 avenue des Thézières, 74440 Taninges



ÉTAPE 5

Par la suite, un agent de la Communauté de Communes **VOUS RECONTACTE PAR TÉLÉPHONE** pour définir le jour et l'heure de l'intervention.



Restez
en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

